



Guide Producteur d'Herbes de Provence

Éléments d'aide à l'installation & Coûts de Production

La filière des plantes aromatiques est actuellement en **plein développement** avec des demandes commerciales plus importantes que les productions.

Dans ce contexte, la filière souhaite développer ses superficies.

Les **signes de qualité** mis en place par la filière (Label Rouge Herbes de Provence et IGP Thym de Provence), témoignent du **savoir-faire**, de la **qualité de travail** et de la **rigueur** que s'imposent constamment les producteurs de plantes aromatiques, mais également de la volonté de la filière d'être dans une **démarche constante d'évolution**.

Toutefois, il est important de souligner que la production de ces plantes doit être faite avec un **véritable professionnalisme**, et que le rapprochement avec une organisation de producteurs pourra faciliter votre installation. Le CPPARM (Comité des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) en collaboration avec des organisations de producteurs et des producteurs, a donc mis à votre disposition ce document, qui se veut être un outil de réflexion et d'accompagnement pour de futurs producteurs en plantes aromatiques sèches telles que l'Origan, le Romarin, la Sarriette, et le Thym.

Les
avantages
de la production
de plantes aromatiques

- ◆ Un marché structuré avec une demande plus importante que l'offre
- ◆ Des signes de qualité reconnus et valorisés
- ◆ Une diversification supplémentaire des cultures et de revenus
- ◆ Une possibilité de rotation des cultures
- ◆ À terme : une marge attractive par rapport à d'autres cultures.



Ce guide permet d'aborder les grandes lignes de la culture de plantes aromatiques mais ne dispense en aucun cas des conseils d'un technicien afin de vous installer dans les meilleures conditions possibles.

Il a été adapté pour des producteurs réalisant les opérations de séchage et battage sur l'exploitation (le triage et l'expédition étant réalisés par un groupement de producteurs).

Éléments d'aide à l'installation

Un certain nombre d'éléments peuvent être de véritables atouts ou bien des freins incontournables. Il faut donc bien les évaluer **avant de se lancer dans un projet d'installation ou de diversification en plantes aromatiques.**

Parcelle disponible

La **surface minimale conseillée en diversification** en Plantes Aromatiques **est de 6 ha** et intègre :

- le remplacement d'un hectare de culture chaque année
- une année de faux semis/parcelle
- une rotation nécessaire avec une autre culture (2 ans minimum)
- la rentabilité de l'investissement matériel.

Le **parcelle disponible** doit être au minimum de **2 fois la surface cultivée** (afin de permettre 2 rotations de culture).



Nature du parcelle

Selon le type de terrain, la situation géographique et l'itinéraire technique, les rendements seront variables.

La culture de plantes aromatiques s'envisage sur **des terres légères, caillouteuses, et bien drainantes (sans mouillères).**

L'absence de mauvaises herbes (vivaces telles que : prêles, sorgho d'Alep, chardons, liserons, chiendent et certaines annuelles telles que le gaillet gratteron) et l'exposition sud-est seront un plus.



Matériel végétal et son accès

• **Le délai d'approvisionnement en plants** peut être long (3 mois à 1 an). Cela doit être pris en compte pour trouver la quantité nécessaire de l'espèce souhaitée.

• Il est nécessaire de se rapprocher d'une organisation de producteurs avant plantation : **les variétés et espèces sélectionnées sont choisies en fonction du contexte pédo-climatique, adaptées aux besoins commerciaux ou à un cahier des charges.**

• **Les organismes techniques de la filière (Chambre d'Agriculture, CRIEPPAM, ITEIPMAI),** et les techniciens des organisations de producteurs peuvent vous accompagner.

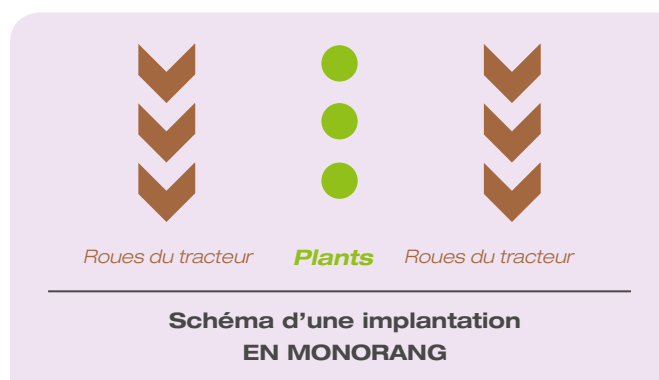
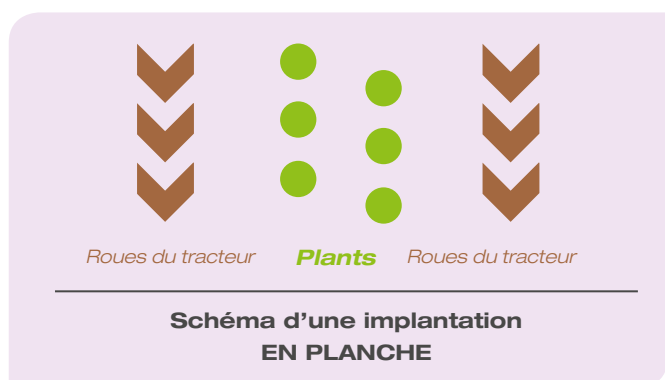
Plants : choix entre mini mottes et racines nues

Le semis direct n'est pas envisagé dans le cadre d'une plantation en plantes aromatiques sèches car la concurrence des adventices n'est pas maîtrisable.

	RACINES NUES	MINI-MOTTE
Prix	+ avantageux	
Disponibilité	Anticiper la commande d'1 année	+ de disponibilité
Temps de production	6 mois	3 mois
Délai de plantation après réception	Pas plus de 48 h, attention au stockage après arrachage (humidité et obscurité)	+ souple, arrosage plus important et régulier à prévoir
Planteuse	Distributeur à pincés	Distributeur à barillet, à chaînes ou à pincés

Type d'implantation et densité

- **La culture en planche** : 2 rangs serrés (entre 0,40 et 0,50m) entre le passage des roues (voie de 1,50 m à 1,60m) d'un tracteur (densité approximative de 40 000 pieds/ ha pour le Thym, 30 000 pour la Sarriette et l'Origan).
- **La culture en monorang** : rangs espacés de 1,50 m (densité approximative de 20 000 pieds/ha pour le Thym, 12 000 pieds/ha pour le Romarin) ou d'une distance inférieure (selon le matériel spécifique acquis).



Les principaux avantages du système de culture en monorang :

- utilisation du **désherbage mécanique entre les rangs** (plus avantageux pour la gestion des adventices: binage rapproché plus efficace et plus rapide)
- **diminution des coûts d'implantation.**

D'après les essais réalisés par le CRIEPPAM, l'implantation en monorang ne permet pas d'atteindre les mêmes rendements que l'implantation en planche pour le Thym, mais pour la sarriette et l'origan les écarts s'estompent quasiment dès la 2^{ème} année de récolte. Des essais sont actuellement en cours sur la culture en planche avec des distances différentes entre les 2 rangs 0,4 m – 0,3 m et 0,2 m (CRIEPPAM). Les plants sont alors décalés entre les 2 rangs pour limiter la concurrence et permettre une couverture rapide de la planche (limitant ainsi le développement des adventices).



L'irrigation des parcelles

C'est une garantie pour des rendements fiables et élevés (1250 m³ à 2500 m³ selon les espèces cultivées). Deux types d'irrigation sont traditionnellement utilisés sur les exploitations : le **système de couverture intégrale** (avec asperseurs présents durant toute la saison) ou à **partir d'enrouleur** (1 pour 6 ha).

Dans le cas d'une culture monorang, **le goutte à goutte** s'avère efficace (pilotage de l'irrigation et localisation de la fertilisation).



Le matériel



Il est préférable de posséder initialement tout le matériel permettant le travail au champ (tracteur, bineuse, épandeurs). De plus, tout producteur possédant un hangar (minimum 100 m² – hauteur minimale de 5 m) pour mettre en place un séchoir, part avec un avantage certain dans la réussite de son projet de diversification en plantes aromatiques.

Les outils de productions doivent idéalement se concentrer à proximité du parcellaire.

◆ **Le matériel non spécifique aux plantes aromatiques** concerne le matériel déjà acquis sur l'exploitation dans le cas d'une diversification : tracteur, épandeur, pulvérisateur, matériel de travail du sol.

◆ **Le matériel spécifique aux plantes aromatiques :**

- **Matériel au champ** : planteuse, bineuse, épandeur localisé, enrouleur (1 pour 6 ha), faucheuse autochargeuse
- **Matériel de première transformation** (séchage/battage) : moissonneuse, grappin, ventilateur/séchoir et hangar

La configuration et le dimensionnement du séchoir et du ventilateur doivent être réfléchis selon l'exploitation (se rapprocher du CRIEPPAM pour le dimensionnement).

Les opérations de séchage et de battage nécessitent une technicité importante afin d'obtenir un produit de qualité.



- ◆ Des aides spécifiques aux investissements peuvent être attribuées par FranceAgriMer.
- ◆ Certaines coopératives apportent des aides.
- ◆ Une mutualisation des moyens peut être envisagée entre exploitations pour le matériel de récolte/plantation et pour les opérations de séchage/battage.

Profil d'exploitation et diversification

Trois interventions sur les cultures de plantes aromatiques nécessitent du temps et ne peuvent être repoussées dans le temps : **la plantation, le désherbage pré récolte, la récolte.**

Suivant le profil de l'exploitation, il peut exister une surcharge de travail à ces moments.

Par exemple, pour un profil viticulteur, les mois de mai et de juin sont en grande partie occupés à l'ébourgeonnage et aux traitements phytosanitaires. Les récoltes d'origan peuvent donc être compliquées à gérer.

Pour un profil céréalier, les moissons de juillet peuvent compromettre la récolte de la sarriette.

Il est donc important de déterminer la disponibilité en temps de l'exploitation notamment avec la gestion de la main d'œuvre.

Calendrier des travaux selon les plantes aromatiques cultivées

Cultures	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Thym												
Thym Branche												
Sarriette												
Origan												
Romarin												

■ Préparation du sol et plantation ■ Désherbage et fertilisation ■ Récolte

Main d'œuvre disponible

Plusieurs interventions nécessitent de la main d'œuvre :

- ◆ Le **désherbage** manuel « à la pioche » (en complément des interventions chimiques et mécaniques) : suivant les cultures, le nombre d'heures et la période varient
- ◆ Le **battage** de la récolte nécessite 2 à 3 personnes selon l'automatisation de l'opération
- ◆ La **récolte branche** est principalement réservée aux cultures de thym et de romarin de première année. Elle nécessite un minimum de 2 personnes pour une récolte manuelle et de 3 personnes pour une récolte mécanique.

La gestion de ce pic de main d'œuvre peut être favorisée par la mutualisation de moyens humains sur l'exploitation (avec la diversification des cultures et des temps de travaux complémentaires) entre plusieurs exploitations, ou en employant des travailleurs temporaires (via des structures comme l'ANEFA : www.anefa.org).

Pour en savoir plus

Estimations de temps de travaux pour les désherbages mécanique et manuel et la récolte :

- ◆ En agriculture conventionnelle, il faut compter entre 60 et 140 heures par hectare selon l'espèce cultivée, l'itinéraire cultural, l'âge de la parcelle, le type et le nombre de récoltes réalisées par an.
- ◆ En agriculture biologique, c'est le point clé qui peut freiner l'agrandissement de l'atelier plantes aromatiques puisqu'il faut compter 80 à 200 heures par hectare et par an.

Désherbage

Le désherbage est le **point technique le plus difficile à maîtriser**, principalement en raison du peu d'herbicides utilisés sur ces cultures. Il nécessite un investissement conséquent (en temps de travail et en achat de matériel pour le travail du sol) pour que le produit sortant soit qualitatif et que la durée de vie de la parcelle ne soit pas impactée.

Au préalable de toute plantation, il est primordial de prendre soin de bien nettoyer le sol des adventices (notamment les vivaces) pour freiner leur développement ultérieur (grâce au faux-semis) et favoriser la reprise des plants.

Méthodes alternatives et agriculture biologique

- ◆ **Veille des méthodes alternatives** disponible sur le site de l'ITEIPMAI : <http://www.iteipmai.fr>
- ◆ **Guide d'installation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique** : téléchargeable gratuitement sur <http://www.cpparm.org/le-bio>

Une valeur ajoutée par des signes de qualité

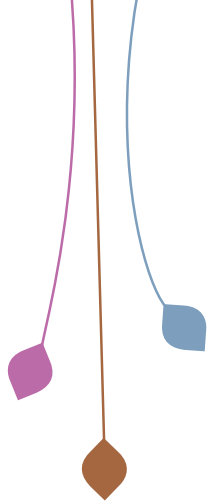
La filière des plantes aromatiques sèches offre des débouchés variés avec des signes de qualité valorisés. **Le Label Rouge Herbes de Provence** : Validé en 2003, il garantit de hautes qualités organoleptiques, une recette et une composition fixes (27% d'Origan, 27% de Romarin, 27% de Sarriette, 19% de Thym), la traçabilité et la sécurité alimentaire attendues. Les producteurs opérateurs doivent respecter l'ensemble des points prévus par le cahier des charges (reflet du savoir-faire pratiqué) et assurer la traçabilité des opérations culturales et post-récolte.

L'IGP Thym de Provence (actuellement en cours de validation) associe le savoir-faire d'un produit, et une qualité attribuable à une zone géographique.



Pour tout renseignement contacter l'AIHP

Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence



**COMITÉ
DES PLANTES
À PARFUM
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES**

www.cpparm.org

CPPARM

Les quintrands - Route de Volx - 04100 MANOSQUE - FRANCE

Tél. : +33 (0)4 92 72 47 62 - Fax : +33 (0)4 92 72 72 09

contact@cpparm.org

AIHP

Tél : 04 92 72 47 62 - Manosque (04)

CRIEPPAM

Tél : 04 92 87 70 52 - Manosque (04)

www.crieppam.fr

ITEIPMAI

Tél : 04 75 91 81 46 - La Vesc (26)

www.iteipmai.fr

Chambre d'Agriculture de la Drôme

Point Accueil Installation - Tél : 04 75 82 40 25

(Accompagnement des porteurs de projets)